

Gérard BATIFORT
Président FFCC

Objet: demande d'adhésion
MANADIER - renouvellement

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2015, et donc au renouvellement de votre licence.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) et dans les mêmes termes que le modèle joint
- ✓ Bulletin d'adhésion
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- ✓ Deux photos
- ✓ Le chèque de paiement
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées par la FFCC
- ✓ Lettre de renonciation à l'assurance pour l'option de base
- ✓ Edition du livre des bovins de moins de 3 mois
- ✓ Relevé MSA ou Déclaration PAC
- ✓ Le numéro de cheptel obligatoire
- ✓ Certificat vétérinaire qui justifie l'état de santé du cheptel, attestation de réalisation des opérations de prophylaxie, ...


Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date de naissance, téléphone, E-mail...etc).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Date limite du dépôt le 31 janvier 2015. Après la date, Pénalité de 35 €

Gérard BATIFORT
Président FFCC



Note importante

1°) Le 20 décembre 2012, lors du vote pour la modification des statuts, il a été décidé, selon l'article 3, Titre I des statuts, que les associations affiliées ou établissements agréés contribuent au fonctionnement de la FFCC :

- En payant leur cotisation d'affiliation ou d'agrément à la fédération
- En collectant et reversant le montant de la licence acquittée obligatoirement par chacun de ses membres.

Autrement dit, chaque manadier doit fournir son bulletin d'adhésion (avec les pièces nécessaires) au président de son association des manadiers qui transmettra à la FFCC les documents après vérification par ses propres soins.

2°) En raison de fausses déclarations que nous recevons au niveau des relevés parcellaires, la FFCC pourra être amenée à effectuer des contrôles.

**Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier
(bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date de naissance, téléphone, E-mail etc)**

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Produire la lettre de renonciation à l'assurance dans le cas de l'obtention de l'option de base



BULLETIN D'ADHESION

Saison 2015 Licence Manadiers

Groupement des Manadiers

AETCC

Abrivado/Bandido

} Précisez
l'association
d'adhésion

N° de Cheptel :

Si j'adhère à plusieurs associations je donne ma voix à :

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2015.**

Option prix de Base (faire lettre de renonciation, voir au dos)

Cotisation Fédérale	55,00 €
Protection juridique	7,00 €
Total	62,00 €

FACULTATIF

Option 1 (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale	55,00 €
Prime Individuelle et Protection juridique	100,00 €
Total	155,00 €

Option 2 (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale	55,00 €
Prime Individuelle accident et Protection juridique	220,00 €
Total	275,00 €

Pénalités de retard de 35 € à rajouter au total de l'option choisie

Manade :

Je soussigné Nom – Prénom :

Adresse.....

Code postal Ville

N° téléphone.....N° portable.....N° Fax.....

E-mail indispensable:@.....

Date de naissance et Lieu.....

Adresse de la manade si différente

Nombre de gardians professionnels

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à , le

Signature (obligatoire) :

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 15/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :

Fédération Française de la Course Camargaise

485 Rue Aimé Orand

30000 NIMES

Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24



Notice d'information Manadiers Saison 2015

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2015, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2015 pour se terminer le 31/01/2016.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC et durant toute l'année. Ce régime individuel ne peut se substituer à un quelconque régime obligatoire ou complémentaire agricole (de type AAEXA notamment).

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative, en activité professionnelle, et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou immédiatement avant ou après la course ou durant sa préparation (encocardement, tri du matin, transport des bêtes...).

Les garanties dont je dispose sont :

☞ Option 1 :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ Option 2

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 10 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans la case : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992** »

☞ *Déclaration manuscrite :*

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

De plus, votre nom, prénom, nom de votre association à laquelle vous adhérez, vos coordonnées, votre date de naissance, vos qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que votre photo, peuvent être utilisés pour information d'un listing/annuaire des membres de la FFCC, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur la revue fédérale : La Fe di Biòu et le site www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

Déclaration de renoncement à l'assurance de la F.F.C.C

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « **je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité professionnelle de manadier, éleveur, gardien professionnel, et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs** ».

